

dont le temps et l'attention sont absorbés par tant d'autres choses. Ce serait peut-être bien mieux s'il n'en était pas ainsi. Ce serait peut-être mieux si tous nos citoyens brûlaient d'un tel patriotisme qu'ils seraient prêts à se priver de tous divertissements et de toutes distractions pour écouter les hommes politiques. Mais nous savons tous qu'ils ne le feront pas; nous savons tous qu'on ne nous écouterait pas et qu'on ne nous regarderait pas à moins que nous fassions concurrence à d'autres spectacles. Avec la télévision, la concurrence devient de plus en plus difficile et de plus en plus coûteuse.

Il y a aussi un autre problème très important, celui des restrictions. A mon avis, une restriction volontaire est impossible. S'il n'en tenait qu'aux dirigeants des partis quand ils ont à faire face, juste après des élections, à la dure réalité des factures à payer et des difficultés qu'ils ont à les payer, je suis sûr qu'ils pourraient s'entendre sur les montants à verser, mais il n'y aurait aucune sanction d'appliquée et dans la chaleur d'une campagne électorale, on pourrait avoir des doutes. J'admets en toute franchise que dans ces conditions, je n'aurais pas assez foi en la nature humaine pour croire que tout irait bien. C'est comme le désarmement. Il faut qu'une sanction existe de par la loi. Des sanctions judicieusement fixées et bien appliquées encourageront énormément tous les partis politiques à s'en tenir à la loi qui, dans ce cas, ne sera pas aussi difficile à faire respecter que bien des esprits s'imaginent.

Notre régime politique a manifestement donné naissance à une idée bien plus révolutionnaire suivant laquelle les dépenses, ou une grande partie d'entre elles, devraient être supportées par le Trésor. Comment défendre ce principe? Pourquoi le préconiser au lieu de s'en tenir à la ligne de conduite actuelle qui consiste à réunir des cotisations versées volontairement, pour ainsi dire volontairement ou, dans certains cas, involontairement de certains secteurs qui appuient un parti politique ou se sentent dans l'obligation, pour une raison ou une autre, d'appuyer un parti politique? Avant 1900, les campagnes politiques ne coûtaient pas beaucoup. Avec les quelques centaines de dollars qu'un candidat ordinaire obtenait généralement, il s'achetait un cheval et une voiture pour parcourir sa circonscription et assister à quelques réunions. Les attractions offertes au public étaient peu nombreuses. On organisait un spectacle gratuit et obtenait facilement des gens de l'endroit l'argent voulu. Mais nous savons tous qu'aujourd'hui, il faut de fortes sommes pour couvrir des dépenses parfaitement légitimes et qui, même avec le contrôle le plus strict, seraient des dépenses parfaitement justifiées,

légitimes et nécessaires pour informer le public lorsqu'il doit exercer son droit de suffrage. Devant la situation mondiale actuelle, personne, je pense, n'oserait dire que ce n'est pas un objectif louable.

Évidemment, il est facile d'énoncer un principe général, mais comment ce principe s'appliquerait-il dans la pratique? Je n'en ai aucune idée bien arrêtée. Je serais heureux de proposer un programme au comité, mais je n'irais pas m'imaginer que c'est moi qui ai le dernier mot sur cette question, pas plus, j'en suis certain, que tout autre député. Il existe une demi-douzaine de façons de procéder et heureusement, nous aurons des exemples pour nous guider. Les honorables députés savent sans doute qu'une assemblée législative provinciale étudie un bill qui vise à faire exactement ce que je voudrais que le comité étudie. L'Assemblée législative du Québec est saisie d'un bill dont les objectifs sont ceux que je propose ici. Je suis certain que ce bill sera modifié avant d'être adopté comme je suis certain que tout programme que je proposerais au comité serait modifié.

Je devrais peut-être vous donner une idée générale de la façon dont cela pourrait se faire dans la pratique. En somme, les montants d'argent seraient établis en proportion du nombre de votants. Si une autre réforme dont il est question dans le discours du trône se réalise, le nombre de votants d'une circonscription à l'autre sera vraisemblablement moins inégal qu'il l'est actuellement. Mais il serait absolument absurde de donner au représentant de 18,000 personnes le même montant à dépenser qu'au représentant de 225,000 personnes, sauf peut-être dans les circonscriptions de Mackenzie-River ou de Grand-Falls-White-Bay-Labrador, où le représentant d'une bien faible population pourrait avoir besoin d'une somme assez élevée pour s'occuper efficacement de la région tout entière.

Je pense donc que deux éléments seraient à considérer. Le principal consisterait en une somme de tant de cents ou dollars par votant, à répartir entre les partis et les candidats suivant une formule préétablie. Mais, à mon sens, il faudrait également tenir compte des régions reculées, où des dispositions spéciales seraient prises afin que les candidats aient accès aux votants dans la même mesure que ceux des régions plus peuplées.

Il me semble aussi que cela ne saurait être tellement difficile s'il n'y avait que deux partis, mais pas le moins du monde je ne préconiserais qu'une mesure législative soit adoptée en ce sens. Je conviens avec M. Stanley Knowles, qui fut un membre très éminent de la Chambre, que le régime parlementaire fonctionne mieux lorsqu'il n'y a que deux partis en cause. J'ai été étonné de lire